

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES
CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT
GENERAL SECRETARIAT
AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION
EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

0° 00 30 /CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU 04 JUIN 2019

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du Cycle des Agents Techniques d'Agriculture (ATA) au titre de l'année académique 2019/2020, sera ouvert le 16 août 2019,

Pour les Ecoles pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC) de BAMENDA et EBOLOWA ; les Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de GUIDER, KUMBA et SANTA, et les Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) de ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ;

Dans les centres ci-après : Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA) de BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA ; Ecoles pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC) de EBOLOWA et BAMENDA ; Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de GUIDER, KUMBA et SANTA, Ecole pour la formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de KUMBA, Ecoles Technique d'Agriculture de ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA ; Centre International d'Etudes Polytechniques d'OBALA (CIEPO) ; Institut Agricole d'OBALA ; Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement et de l'Entrepreneuriat Rural (ISSAEER) ; Institut Supérieur des Techniques Agricoles d'OMBESSA (ISTAO), DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE.

I - OFFRE DE FORMATION

La formation pour ce cycle dure deux (02) ans et est sanctionnée par un Diplôme d'Agent Technique d'Agriculture délivré par le MINADER.

II – REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• EFSC de BAMENDA	Externes	40 places
• EFSC d'EBOWA	Externes	40 places
• EFSDC de GUIDER	Externes	60 places
• EFSDC de KUMBA	Externes	40 places
• EFSDC de SANTA	Externes	40 places
• ETA d'ABONG-MBANG	Externes	40 places
• ETA de BAFANG	Externes	50 places
• ETA de BAMBILI	Externes	40 places
• ETA de DIBOMBARI	Externes	30 places
• ETA d'EBOWA	Externes	70 places
• ETA de MAROUA	Externes	60 places
• ETA de NKAMBE	Externes	60 places
• ETA de SANGMELIMA	Externes	40 places

III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique aux candidats externes. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui est titulaire du BEPC ou tout autre diplôme équivalent.

Les élèves ayant présenté l'examen national du BEPC pour la session 2019 et étant en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription à l'examen du BEPC de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication desdits résultats. Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du BEPC.

Toutefois, les candidats étrangers, les candidats présentés par les entreprises, les collectivités territoriales décentralisées, les autres organisations non gouvernementales peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

L'inscription au concours se fera par dépôt d'un dossier dans un centre de concours.

IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi au plus tard le **02 Août 2019** comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1 000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisis ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;

- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 04 photos récentes 4x4 ;
- Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre de concours choisi d'un montant de 15 000 (quinze mille) FCFA pour les candidats externes ;
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR et ETA) ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) pour le centre de Yaoundé ;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua pour les centres respectifs de Douala et de Ngaoundéré.

Les dossiers des candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes reçus dans les différents centres doivent nécessairement être transférés à la DEFACC pour étude.

V – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

- Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels
 - Pour les candidats externes 200 000 FCFA
 - Pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes 500 000 FCFA
- Caution remboursable 25 000 FCFA pour toute la durée des études

VI – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
16 août 2019	Connaissances scientifiques et techniques	75%	4h	8h - 12h
	Culture Générale	25%	2h	14h - 16h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

VII – PROGRAMME DU CONCOURS

Les épreuves seront du niveau de la classe de 3^{ème} des lycées et collèges.

Connaissances scientifiques et techniques : cette épreuve portera sur les points suivants :

- Raisonnement et calcul.

- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

Culture Générale : Elle portera sur les problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

VIII -PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

IX -INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires seront obtenues à partir de la note d'informations ci-jointe.

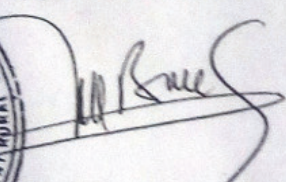
Yaoundé le 04 JUIN 2019

Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural



AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES


Gabriel MBAIROBE